

ASOR PLONGÉE SCHILTIGHEIM

Photo : Daniel Beaureperre



PASSION

SENSATIONS

ÉMOTIONS

*AVEC NOUS,
LE PLAISIR EST AUSSI SOUS L'EAU*

Ne pas jeter sur la voie publique



Apnée

Nage avec palmes

Baptêmes Gratuits

Formations tous niveaux

Plongées toute l'année, lac, Mer...



Tél : 0617 231 516 www.asor.free.fr



Club n° 06670004
Président : Ari DADOUN

Site Internet : <http://asor.free.fr>

E-mail : asorplongee@gmail.com

Téléphone : + 33 6 17 23 15 16

<https://www.facebook.com/pages/asor-asm/104444596273391>

La plongée en gravière et en lac a ses adeptes et ce sont souvent les mêmes qu'en mer !
Nous partageons un réel plaisir à nous immerger entre amis.
Cela nous permet de nous entraîner et de nous préparer à plonger dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

La plongée en eau douce a ses attraits.
Donnons-nous tout simplement la peine d'ouvrir les yeux, et l'on verra : brochets, tanches, perches, carpes, moules, écrevisses et bien d'autres espèces, également d'innombrables variétés d'herbiers et autres végétaux... selon les endroits où l'on plongera.

« L'eau recouvre 80% de la surface terrestre. Ne visiter que les endroits au sec, c'est se limiter à 20% des paysages.
Alors en mer ou en gravière, avec l'ASOR, nous vous ouvrons ces nouveaux horizons, en vous permettant d'y accéder en toute sécurité.
Vous vivrez une expérience humaine unique, avec ses encadrants et qui fait la force de notre Club » ... Ari

DOSSIER D'ACCUEIL ET D'INSCRIPTION 2020 – 2021

Nous vous proposons de régler inscriptions, questions administratives et autres doléances relevant de la « paperasserie » le lundi de 19h15 à 19h45, à notre permanence accueil située sous la piscine de Schiltigheim (centre nautique).

Pour la saison, les inscriptions débutent le lundi 7 septembre 2020. Le bureau sera à votre disposition pour les inscriptions, les lundis de début septembre à fin octobre.

Les licences seront saisies sur le site de la FFESSM, à partir du 15 septembre.

En dehors de cette période, nous invitons les anciens adhérents à vous mettre en relation avec notre secrétariat par courriel si besoin.

Pour les dossiers d'inscription complets, vous pouvez :

- **Soit les déposer dans l'urne disponible sur le bureau au local,**
- **soit les envoyer à Patrick : Patrick Parriaux,**
- **Adresse : Patrick Parriaux, 48 rue Richard Dietz. 67140 Barr**

Vous trouverez dans ce dossier

- des informations concernant :

*notre club de plongée (activités, lieux, horaires, sorties...)

*cotisations

*assurances

*certificats médicaux

- la fiche d'inscription

- la trame FFESSM pour le certificat médical

- le tableau de couverture de l'assurance complémentaire AXA

Le Comité de l'ASOR

Pour toute inscription, les documents à fournir sont :

- La fiche d'inscription complétée et signée.
- Le cas échéant, une photocopie du diplôme attestant du niveau de plongeur (carte FFESSM ou CMAS de niveau, NITROX, TIV, passeport, diplôme), pour les nouveaux adhérents.
- Un chèque du montant de la cotisation choisie + de l'assurance choisie, à l'ordre de : **ASOR Plongée**.
 - **Une copie de votre CACI : Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique**, selon le format de la FFESSM (si possible), **IMPORTANT** ----> **L'original doit être conservé par le titulaire. Aucune copie ne sera délivrée.**

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITES.
MERCİ DE VOTRE COMPREHENSION !**

N'oubliez pas en cours d'année de communiquer au Bureau toute modification concernant les renseignements administratifs (adresse postale, e-mail, coordonnées téléphoniques)

Toute inscription vous donne accès à toutes les activités du club : Apnée - Plongées - Piscines - Stages - Sorties club

Si besoin, l'adresse mail de l'ASOR : asorplongee@gmail.com

L'Asor est un club omnisport, qui compte cinq sections sportives :

- **Une section plongée - apnée**
- **Une section judo**
- **Une section aikido**
- **Une section tir**
- **Une section escrime**

La section plongée a été fondée en 1969 et compte environ 100 membres.

L'encadrement est composé de moniteurs d'état, de moniteurs fédéraux, et d'initiateurs.

La formation est entièrement assurée au sein du club jusqu'au monitorat.

La bonne marche du club repose complètement sur l'engagement de ses bénévoles.

Le club n'a aucun salarié.

Site Internet du Club

En vous promenant au fil des pages du site, vous pourrez consulter toutes les infos concernant les activités du club et autres informations : agenda, cours, photos, documents officiels, etc...

Rendez-vous sur <http://asor.free.fr>

Accès à la partie réservée aux Membres : les codes d'accès vous seront fournis ultérieurement.

- Notre gravière à Hindisheim -



Activités

Anciens et nouveaux membres, bienvenue à vous ! L'inscription à la section plongée de l'ASOR vous permet de participer aux activités suivantes :

Séances Piscine – excepté pendant les vacances scolaires

Séances piscine Centre Nautique de Schiltigheim		Séances piscine de la Hardt
Accès Fosse : Baptême*, formation Niveau I et II + Initiateurs et apnée	Accès grand bassin , pour nage avec palmes, apnée	Accès grand bassin , pour nage avec palmes
Le lundi de 20h à 21h Le vendredi de 19h30 à 20h30*	Le vendredi de 20h30 à 21h30	Le lundi de 19h15 à 20h15

* **Les formations niveau I, II** et initiateurs ont lieu le lundi. Formations possibles le vendredi selon disponibilités des encadrants.

* **Baptêmes gratuits** tout au long de l'année (excepté pendant les vacances scolaires), à la piscine de Schiltigheim. Tous les lundis soir. RV au local à 19h15/19h30.

Sorties club

Plongée tous les dimanches matin

Plongée à la gravière du Fort* en tant que club fondateur de la FROG, le samedi matin

Plongée sunset, une fois par semaine (18h30) pendant toute la belle saison de mai à octobre

Plongée de nuit, pendant les mois de juillet et d'août

Plongée sous glace en hiver

Sortie mer au printemps (4 jours)

Sortie en mer chaude

WE Plongée dans les carrières en Belgique

Sortie apnée à la fosse de Dijon (20 m) à la fin du printemps

Sorties apnée en eau libre : programme de 20 à 30 sorties entre juin et septembre

* Les sorties plongée et apnée à la gravière du Fort sont au tarif de 2 euros

Activités techniques Plongée Bouteilles

Préparation pratique et théorique aux brevets fédéraux -

Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Guide de palanquée - Nitrox - Nitrox confirmé - Initiateur et moniteur.

Organisation et passages d'examens fédéraux au sein du club

Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Nitrox - Nitrox confirmé – RIFAP.

Formation photos subaquatiques

Le club dispose de formateurs diplômés en photographie subaquatique.

2 équipements complets appareils photo avec flash : matériel mis à disposition dans le cadre de formation.

Activités techniques Apnée

Initiation, formation en piscine et en eau libre : Apnéiste, Apnéiste confirmé, Apnéiste expert, RIFAA

Prestations

Les Plus de l'ASOR : Uniquement pour les plongées «club» et sur présentation de la licence pour les personnes inscrites au club

Gonflage gratuit

Prêt d'un bloc de plongée, prêt d'un détendeur, prêt d'un gilet stabilisateur et également possible d'une combinaison de plongée.

PS - dès la préparation du niveau 1, chaque plongeur doit posséder son matériel PMT : palmes, masque et tuba



Cotisations

Cotisation - Saison entière (licence 2020-2021 comprise) plongée et/ou apnée	
	Tarifs
Adhérent	210 €
Encadrant	125 €*
Cotisation - Demi-saison, pour les nouveaux adhérents <u>uniquement</u> et à partir du 1 ^{er} mars	
	Tarif
Nouvel adhérent (à partir du 1 ^{er} mars)	150 €

La licence fédérale est incluse dans la cotisation.

* Le tarif encadrant est appliqué après 1 année d'encadrement

10 % de remise sont accordés pour toute inscription couple, famille (2 personnes et plus)

Tarif formations plongée bouteille

NIVEAU 1 Piscine (livret et carnet de plongée inclus)	Inclus pour tout nouvel adhérent
NIVEAU 1 Milieu naturel (livret et carnet de plongée inclus)	Inclus pour tout nouvel adhérent
NIVEAU 2	Inclus dans la cotisation hors frais d'émission de la carte de niveau FFESSM à l'issue de la formation (12 euros actuellement)
NIVEAU 3	60€ (carte comprise)
Guide de palanquée	Subventionné : 300 € ventilés comme suit > 150 € à l'issue de la 1ère année d'encadrement + 150 € à l'issue de la 2ème
MONITEUR FEDERAL 1°	Subventionné : 300 € ventilés comme suit > 150 € à l'obtention du brevet + 150 € à l'issue d'une année d'encadrement
MONITEUR FEDERAL 2°	400 € ventilés comme suit > 200 € à l'obtention du brevet + 200 € à l'issue d'une année d'encadrement
RIFAP	60€ (carte comprise)
NITROX Base	75€ (carte comprise)
NITROX Confirmé	90€ (carte comprise)

Tarif formations apnée, saison 2020/2021

Niveau	Sigle	Conditions	Tarif ASOR	Principales épreuves	Jury
Cursus piscine					
Pass'Apnéiste	Pass'A	Tous âges, sans licence, sans CACI	4 séances max ; Jeunes (< 26 ans) : 30 € (dont 18 récupérables sur cotisation) ; Adultes : 50 € (dont 38 récup. sur cotis.)	STA 1' / DYN 25m / Quelques notions théoriques	≥ IE1
Apnéiste piscine	AP	≥12 ans/Licence FFESSM/CACI	20 € (carte comprise + un carnet d'apnée offert)	STA 2' / DYN 50 m / DYN 4x25 m (départ toutes les 1'15) + épreuves théoriques	≥ IE1
Apnéiste confirmé piscine	ACP	≥16 ans/ RIFAA/ carte AP ou ACEL/ Licence FFESSM/CACI	20 € (carte comprise)	STA 3' / DYN 75 m / DYN 4x 50 m (départ toutes les 2') + épreuves théoriques	≥ IE2
Cursus eau libre					
Pass'Plongeur Libre	Pass'PL	Tous âges, sans licence, sans CACI	4 séances max ; Jeunes (< 26 ans) : 30 € (dont 18 récupérables sur cotisation) ; Adultes : 50 € (dont 38 récup. sur cotis.)	STA 1' / DYN 15 m / PROF 2 m / Quelques notions théoriques	≥ IE1
Apnéiste en Eau Libre	AEL	≥14 ans/ Licence FFESSM/CACI	25 € (carte + un carnet d'apnée offert)	STA 1'30 / DYN 25 m / PROF 10 m (PC + GL ou GLF) / Sauvetage à 6 m + épr. théor.	≥ IE2
Apnéiste Confirmé en Eau Libre	ACEL	≥16 ans/ RIFAA obligatoire avant validation/ carte AP ou AEL/ Licence FFESSM/CACI	35 € (carte comprise + un carnet d'apnée offert)	STA 2'30 / DYN 50 m / DYN 4x25 m (dép. ttes les 1'15) / PROF 20 m (PC/GL/GLF/IL) / Sauvetage à 10 m + épreuves théoriques	≥ MEF1
Nouveau ! Combiné AEL/ACEL	AEL/ ACEL	≥16 ans/ RIFAA obligatoire pour obtenir l'ACEL/Licence FFESSM/CACI	50 € (2 cartes comprises + un carnet d'apnée offert)	Épreuves théoriques communes. Puis successivement épreuves de l'AEL puis de l'ACEL	≥ MEF1
Apnéiste Expert en Eau Libre	AEEL	≥18 ans/ RIFAA/ carte ACEL/ Licence FFESSM/CACI	<i>Formation régionale</i> – Préparation ASOR : 35 € (carte comprise, sur volontariat encadrant-e-s)	STA 3' / DYN 75 m / DYN 4x50 m (départ toutes les 2') / PROF 30 m (PC/GL/GLF/IL) / Sauvetage à 15 m + épreuves théoriques	≥ MEF2
Autres formations					
Réagir et Intervenir Face à un Accident en Apnée et/ou de plongée	RIFAA/ RIFAP	Licence FFESSM/CACI	60 € (carte comprise) <i>Tronc commun + spécifique apnée ou plongée tech. (ou les deux)</i>	Formation théorique et pratique au sauvetage en activité apnée (et en plongée)	≥ MEF1
Initiateur Entraîneur 1^e degré	IE1	≥18 ans/ carte RIFAA/ carte AP ou ACEL/ Licence FFESSM/ CACI/ Lettre de recomm. Pdt du club	<i>Formation régionale</i> – Suivi pédagogique possible à l'ASOR (sans frais, sur volontariat encadrant-e-s).	Suivi sur la pédagogie pratique et théorique + Préparation aux épreuves techniques : 400 m PMT / mannequin 100 m + 3/5 m + 1' surface / STA 1' / DYN 25 m/ DYN 3x50 m (dép. ttes les 1'45), démo sauvetage (25 m PMT + 3/5 m + tractage 25 m)	≥ MEF2

Glossaire : CACI = Certificat d'absence de contre-indications à la pratique de l'apnée ; DYN = apnée dynamique horizontale ; GdF = Gravière du Fort (Holtzheim) ; GL = gueuse largable (descente verticale) ; GLF = gueuse lourde freinée (descente verticale) ; IL = Immersion libre ; PC = poids constant (descente verticale) ; PROF = profondeur ; RIFAP = RIFA Plongée ; STA = apnée statique

Assurances complémentaires

- Vous êtes licencié : Assurance R.C. Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la **garantie Assurance "Responsabilité Civile" (dommage aux tiers)** qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique de toutes les activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique. Et ceci pendant toute la durée de validité de votre licence. Risques garantis, Nature des Garanties, protection juridique sur le [contrat téléchargeable](#).

Conseil juridique par téléphone pour les licenciés FFESSM (à jour de leur licence) **au 01 30 97 97 93**

- Assurance Individuelle: Une assurance R.C, c'est beaucoup, mais ce n'est pas tout... Si vous êtes victime d'un accident personnel, vous n'êtes pas assuré... mais vous pouvez l'être sur votre demande avec une Assurance Individuelle.

Rappel important : Le Code du sport impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres **la faculté de souscrire une garantie complémentaire Assurance Individuelle Accident et Assistance (A.I.A)**

Pour cette complémentaire Individuelle A.I.A, toutes les activités reconnues et réalisées par la FFESSM sont garanties dans le monde entier. Il existe plusieurs garanties possible : Loisir 1 base, Loisir 2 base, Loisir 3 base, piscine (pour Nage avec palmes, Hockey et Tir). Ces garanties d'assurance et assistance avec prise en charge des frais de caisson vous sont acquises pour le monde entier. Il existe aussi en plus de ces garanties A.I.A, possibilité d'assurance annulation voyage plongée : Loisir 1 Top, Loisir 2 Top, Loisir 3 Top. Cette souscription d'A.I.A peut être faite lors de la prise de la licence ou plus tard par votre club ou par vous même en ligne sur le [site du Cabinet Lafont](#).

- Formalités à accomplir en cas de sinistre relevant des garanties Responsabilité Civile et Individuelle Complémentaire. Prévenir **dans les 5 jours** le Cabinet Lafont par internet sur le [site du cabinet Lafont](#) (et uniquement en cas d'impossibilité par courrier). TOUT EST ECRIT AU VERSO DE VOTRE LICENCE.

En cas d'Assistance, si vous avez souscrit une A.I.A, pour rapatriement et/ou hospitalisation (ex caisson hyperbare), le licencié ou un proche doit appeler ou faire appeler immédiatement et préalablement à toute intervention : Axa assistance en précisant appartenance à FFESSM, le n° licence, la catégorie souscrite et le n° de contrat. TOUT EST ECRIT (téléphone et contrat) AU VERSO DE VOTRE LICENCE.

Catégories	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
Loisir de base	20 €*	25 €*	42 €*	11 €*
Loisir Top	39 €*	50 €*	83 €*	Pas de garantie

* :En attente des nouveaux tarifs assurance

Pour toute autre information (contrat d'assurance etc.), consultez le site www.cabinet-lafont.com.

Certificat médical

Il vous faut **impérativement** un CACI, certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine et/ou de l'apnée. Si vous souhaitez pratiquer une compétition en apnée, il faut le préciser aussi sur le CACI.

La FFESSM a mis en place un modèle de certificat médical afin de répondre à cette obligation. IL est conseillé d'utiliser ce modèle de **certificat médical**. Le modèle est téléchargeable : <http://medical.ffessm.fr>



- CACI de moins de 1 an à la prise de la licence
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

Adultes : exploration et passage des niveaux P1, P2 et P3, passage des brevets Nitrox : Tout médecin
Adultes, passage du guide de palanquée N4 : médecin fédéral, spécialisé ou de sport

La FFESSM conseille aux membres et licenciés de privilégier, chaque fois que possible, le recours à un médecin fédéral et ce même dans le cas où le certificat peut être délivré par tout médecin.

A noter que le certificat médical n'est valable qu'un an et doit couvrir, en ce qui concerne le club, l'intégralité de la saison 2020/2021.

Il doit être valable jusqu'au 30 août minimum de l'année suivante à votre inscription.

Annexe 1 – Fiche d'inscription, année 2020 - 2021

Date : ___/___/___

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ASOR, disponible sur le site du club. Par la signature de ma fiche d'inscription, je m'engage à le respecter.

Je m'engage à suivre les consignes générales de sécurité lors des plongées et de toute activité organisée par l'ASOR, ainsi qu'à respecter les prérogatives liées à mon niveau de plongée.

Je déclare avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance complémentaire par la lecture du dossier d'inscription.

Je certifie également avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle ayant notamment pour objet de proposer des garanties en cas de dommages corporels. J'ai bien compris que sans assurance complémentaire, je ne suis pas couvert en cas d'accident corporel sans tiers responsable, et que l'assurance au tiers, incluse dans ma licence, ne couvre que les dommages causés à autrui.

✓ J'accepte que mes coordonnées soient utilisées dans le cadre des activités du club et intégrées à l'annuaire interne du club et cela notamment pour être informé(e) des activités et informations du club par courriel :

OUI NON

✓ J'accepte que mon email soit transmis à la FFESSM lors de l'enregistrement de ma licence :

OUI NON

Mme/Mlle/M : Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

@ Adresse E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____



Niveau de plongée actuel : N1 / N2 / N3 / N4 / N5 Initiateur / Moniteur		Niveau en cours de préparation : N1 / N2 / N3 / N4 / N5 Initiateur / Moniteur	
Niveau d'apnée actuel :		Niveau d'apnée en cours de préparation	

Certificat médical - date de délivrance :_ /_ /_

Je souhaite souscrire une [assurance complémentaire](#) *Entourez la mention choisie

*Loisir de base 1 / *Loisir de base 2 / *Loisir de base 3 / *Loisir Top 1 / *Loisir Top 2 / *Loisir Top 3

Fait à Schiltigheim, le

Signature obligatoire :

Les informations contenues dans cette fiche d'inscription restent confidentielles et restreintes à l'usage interne à l'ASOR et de la FFESSM. Les adresses indiquées permettent à l'ASOR de vous informer par courrier et/ou e-mail de la vie de l'association. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux informations mentionnées dans la présente fiche d'inscription. Elle garantit à l'adhérent le droit d'accès et de rectification des informations le concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Secrétaire de l'ASOR.



Inscription Asor + Licence

Cotisation - Saison entière (licence comprise 2020 / 2021)		
	Tarifs	Montant à Payer
Adhérent	210 €	
Encadrant	125 €	
Cotisation - Demi-saison, pour les nouveaux adhérents uniquement et à partir du 1 ^{er} mars		
Nouvel adhérent	150 €	
Licence seule uniquement		
Licence seule uniquement	50 €	
Sous-total		

10 % de remise pour inscription couple, famille à déduire du total à payer (sur cotisation, hors assurance)

Option assurance complémentaire (AXA – Lafont)			
	Formule de base	Avec garantie Top	Montant à Payer
Loisir 1	20 €*	39 €*	
Loisir 2	25 €*	50 €*	
Loisir 3	42 €*	83 €*	
Sous-total			

* En attente des tarifs 2020/2021

Formation(s)

Formation (pour les tarifs voir p5 et p6)	Montant à payer
Formation plongée scaphandre :	
Formation plongée scaphandre :	
Formation apnée :	
Formation apnée :	
....	
Sous-total	
Total à payer	

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,
médecin généraliste du sport fédéral n° :
 diplômé de médecine subaquatique autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOI SI R

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

TRIMIX Hypoxique APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
 Pratique HANDISUB Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.
Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à : **Signature et cachet :**

date :

CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires ou à évaluer*
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale* Valvulopathies* Coronaropathie* Traitement par anti arythmique* Traitement par bêta bloquant (voie générale ou voie locale)* Shunt droit-gauche* Hypertension artérielle non contrôlée
Oto-Rhino-Laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétro-mastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule péri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Déficit auditif bilatéral* Chirurgie otologique Polypose naso-sinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6 mois) Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille interne*
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vasculite pulmonaire Chirurgie pulmonaire Maladie bulleuse	Asthme* Pneumothorax spontané ou traumatique* Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde ou de la papille, non stabilisée, susceptible de saigner Kératocône au-delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 et encadrants : vision binoculaire avec correction < 5/10 ; si un œil < 1/10, l'autre > 6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêtabloquant par voie locale*
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave*
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathie congénitale Phlébites à répétition	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'un bilan d'une affection thrombo-embolique Hémophilie* Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémiantes	Diabète traité par insuline* Diabète traité par biguanides* Tétanie/spasmophilie Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives, selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire	
Gastro-entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication.		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.		
Toutes les pathologies affectées d'un * doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contre-indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral.		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.		